



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 15 avril 2021

n° 045-21 C

Objet : *RD - Demande d'ouverture des enquêtes publiques conjointes préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire relatives à la requalification de la RD 1006 entre les carrefours de la Garatte et la Trousse sur les communes de Barberaz et La Ravoire*

- date de convocation le 09 avril 2021
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi quinze avril à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall D, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 63

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Raphaële Mouric - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Cyndie Picot - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Alexandra Turnar
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fresso
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	Max Joly
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Pierre Brun à Martin Noblecourt - de Maryse Fabre à Cécile Trahand - de Sandrine Garcin à Alexandra Turnar - de Chantal Giorda à Alexandre Gennaro - de Sabrina Haerinck à Jimmy Bâabâa

- conseillers excusés : 14

Jean-François Beccu - Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Corinne Charles - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Sandra Ferrari - Marcel Ferrari - Christian Gogny - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Lionel Mithieux - Walter Sartori - Bruno Stellan

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 15 avril 2021

délibération n° 045-21 C

objet **RD - Demande d'ouverture des enquêtes publiques conjointes préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire relatives à la requalification de la RD 1006 entre les carrefours de la Garatte et la Trousse sur les communes de Barberaz et La Ravoire**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que le Conseil communautaire du 27 juin 2019 a approuvé le bilan de la concertation du projet de requalification de la RD 1006 entre les carrefours de la Garatte et de la Trousse sur le territoire des communes de Barberaz et La Ravoire.

L'objectif du projet est d'améliorer les conditions de circulation pour chaque mode de déplacement sur cette voie qui permet d'accéder à la voie rapide urbaine depuis le massif des Bauges et le sud de l'agglomération.

Les aménagements proposés et retenus à l'issue de la concertation publique répondent à cet objectif et prennent en compte l'augmentation de trafic liée à l'urbanisation du secteur.

La transformation de cette voie s'inscrit également dans la volonté de donner un caractère de boulevard urbain à cet axe, essentiellement routier, avec des aménagements qualitatifs de l'espace public.

Les études d'avant-projet ont été menées afin de préciser et détailler le scénario retenu contenant les aménagements suivants :

- l'élargissement de la chaussée à l'approche des carrefours à feux,
- la création d'un trottoir sécurisé sur l'ensemble de l'itinéraire aménagé,
- la mise en accessibilité des arrêts de bus,
- la rénovation de l'éclairage public,
- l'enfouissement des réseaux aériens,
- la plantation de végétaux et la création d'espaces paysagers,
- la création d'un giratoire au carrefour de la Trousse,
- la reconfiguration et l'extension du parking relais de la Trousse,
- la création d'une liaison cyclable à la voie verte de la Leysse depuis le parking relais,
- la création de zones d'arrêt de covoiturage.

Les choix d'aménagements opérés au vu de cette étude nécessitent de maîtriser la totalité du foncier de l'emprise des aménagements projetés. A cet effet, des négociations amiables ont été initiées avec tous les propriétaires concernés mais n'ont pas encore pu aboutir sur l'accord de tous.

C'est à ce titre qu'il est proposé que Grand Chambéry sollicite le préfet pour l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et, conjointement, d'une enquête parcellaire conformément aux articles L.110-1 et suivants et à l'article R131-14 du code de l'expropriation.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la délibération n° 127-19 C du Conseil communautaire du 27 juin 2019 approuvant le bilan de la concertation sur la requalification de la RD1006 entre les carrefours de la Garatte et la Trousse sur les communes de Barberaz et La Ravoire,

Vu l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve les dossiers d'enquêtes publiques conjointes, aux fins de soumettre à l'enquête publique le projet d'acquisition des surfaces nécessaires à la réalisation de la requalification de la RD 1006 entre les carrefours de la Garatte et la Trousse sur les communes de Barberaz et La Ravoire,

Article 2 : décide d'acquérir les sections de parcelles nécessaires soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, et de réaliser les travaux projetés,

Article 3 : demande au préfet d'engager une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, et conjointement une enquête parcellaire à l'encontre de tous les propriétaires des parcelles comprises dans le périmètre.

le président,
Philippe Gamen